

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 2 Juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame BOUTON*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

DELIBERATION N° 25 : « DENAIN-PLAGE ». Détermination des tarifs – Exercice 2023.**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Hors les années 2020 et 2021, en raison de la pandémie de Covid 19, la manifestation « Denain-Plage » est organisée depuis 2014 sur la période estivale dans le Parc Zola. Il s'agit d'offrir à la population un cadre permettant détente, amusement et dépaysement.

Il est proposé de reconduire l'opération du 21 juillet au 20 août 2023.

Il est précisé à l'Assemblée que divers partenaires pourront venir étoffer l'offre de Denain-Plage par d'autres activités.

Il est proposé à l'Assemblée d'appliquer les conditions d'accès suivantes :

1 - la simple entrée dans le Parc Zola, pour profiter de la plage, reste gratuite aux heures d'ouverture au grand public (*les après-midis*).

2 - les Denaisiens de moins de 16 ans pourront bénéficier d'un pass donnant droit à 30 entrées gratuites (*accès aux jeux de Denain-Plage*).

Des tarifs spécifiques à destination des commerçants permettront à ceux-ci d'offrir des tickets pour les activités de Denain-Plage. Ils seront vendus aux commerçants denaisiens et aux associations denaisiennes exclusivement par lots de cent.

Les tarifs d'accès aux activités payantes sont proposés comme suit :

Seront perçus par la régie de recette créée pour l'événement, toutes les recettes provenant de la vente :

1/ Aux particuliers :

➤ Accès aux jeux de Denain-Plage et à la piscine :

- Billet au prix de 3 € pour un après-midi, destiné à tous les publics,
- Billet au prix de 30 € pour un pass de 30 entrées, destiné aux grands-parents denaisiens accueillant leurs petits-enfants non denaisiens sur la période estivale (*dans la limite d'un pass par famille*).

➤ Accès aux « bateaux pédaliers » :

- Billet au prix de 3 € pour le bateau de deux à trois places (*pour 20mn*),
- Billet au prix de 5 € pour le bateau de quatre à cinq places (*pour 20mn*).

➤ Accès aux « soirées animations » :

- Billet au prix de 1,00 €.

➤ Accès au mini-golf :

- Billet au prix de 0,50 € pour accéder au mini-golf,
- Une caution sera demandée, pour le prêt d'un club de golf et d'une balle : 1 € ou dépôt de la carte pass « *Denain-Plage* » pour le joueur qui en est bénéficiaire.

➤ Accès au parcours acrobatique en hauteur :

- Billet au prix de 1 € pour le parcours acrobatique.

2/ Aux associations et aux commerçants denaisiens :

- 10 € les 100 billets pour le parcours acrobatique en hauteur,
- 50 € les 100 billets pour les bateaux pédaliers (*pour 20mn*),
- 10 € les 100 billets pour accéder au minigolf.

■ **Seront perçues en dehors de la régie, et sur émission d'un titre de recette :**

➤ Toutes les recettes provenant des droits d'entrée payés par les collectivités et les Accueils de loisirs extérieurs à la commune :

- 30 € le pass de 30 entrées (*jeux de Denain-Plage*), à destination des collectivités,
- 2,5 € par enfant et par matinée pour l'accès aux jeux gonflables (*hors « bateaux pédaliers »*), à destination des accueils de loisirs extérieurs à Denain,
- 0,5 € par enfant en matinée pour l'accès au mini-golf, à destination des accueils de loisirs extérieurs à Denain,
- 5 € par enfant pour la nuitée et la matinée suivante, pour l'accès aux jeux gonflables (*hors « bateaux pédaliers » et parcours acrobatique*) et la nuit sous la tente (*matériel non fourni*).

➤ Toutes les recettes provenant de dons effectués par des partenaires privés (*sociétés, entreprises, etc.*) souhaitant soutenir financièrement le projet porté par la commune.

D'autres activités payantes, non gérées directement par la Ville, pourront être proposées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** suivant les conditions indiquées ci-dessus, les tarifs d'accès aux activités de l'opération « *Denain-Plage* » directement gérées par la commune.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DUFOUR-TONINI.



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....